



## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre

HAVRE-SAINT-PIERRE  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE DUPLESSIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 19 août 2024 à  
19h30, à la Maison de la Culture Roland-Jomphe  
située au 957, rue de la Berge.

Sous la présidence de Paul Barriault, maire,

### SONT PRÉSENTS :

Marie-Ève Thériault conseillère siège n° 2  
Jonathan Blais conseiller siège n° 3  
Charlotte Cormier conseillère siège n° 4  
Nathalie Bernier conseillère siège n° 5

### ABSENCE(S) :

Sylvain Cormier conseiller siège n° 1  
Charles Arsenault conseiller siège n° 6

### SONT AUSSI PRÉSENTS :

Guillaume Cormier, directeur général

### INSCRIPTION DES PRÉSENCES

---

Monsieur le maire constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 30.

### RÉSOLUTION N° 2024-0131 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

---

Après la lecture de l'ordre du jour, il fut convenu de faire l'adoption tel que déposé.

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault  
appuyé par le conseiller Jonathan Blais  
et unanimement résolu

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que déposé, étant entendu que  
le point relatif aux affaires nouvelles demeure ouvert.



Séance ordinaire du 19 août 2024

**RÉSOLUTION N° 2024-0132  
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 JUILLET 2024**

---

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2024 du conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais  
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier  
et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2024 du conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre soit adopté tel que déposé.

**RÉSOLUTION N° 2024-0133  
LISTE DES COMPTES À PAYER AU 15 AOÛT 2024 : APPROBATION**

---

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier  
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier  
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer au montant de 346 472.90 \$ en date du 15 août 2024.

**RÉSOLUTION N° 2024-0134  
USINE D'EAU POTABLE - ACHAT DE GÉNÉRATRICE : AUTORISATION**

---

Considérant la soumission reçue de Drumco Énergie pour le projet d'achat de génératrice pour l'usine d'eau potable;

Considérant que la dépense est éligible au soutien financier du « Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec » (TECQ) 2019-2024;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais  
appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault  
et unanimement résolu

Que la Municipalité accepte la soumission de Drumco Énergie pour l'acquisition d'une génératrice au montant de 84 545. \$, taxes applicables en sus, pour l'usine d'eau potable.

**RÉSOLUTION N° 2024-0135  
ÉMISSAIRE K - ACHAT DE GÉNÉRATRICE : AUTORISATION**

---

Considérant la soumission reçue de Drumco Énergie pour le projet d'achat de génératrice pour l'Émissaire K;



Séance ordinaire du 19 août 2024

Considérant que la dépense est éligible au soutien financier du « Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec » (TECQ) 2019-2024;

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault  
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier  
et unanimement résolu

Que la Municipalité accepte la soumission de Drumco Énergie pour l'acquisition d'une génératrice au montant de 64 480. \$, taxes applicables en sus, pour l'Émissaire K.

**RÉSOLUTION N° 2024-0136  
PUIT #4 - ACHAT DE GÉNÉRATRICE : AUTORISATION**

---

Considérant la soumission reçue de Drumco Énergie pour le projet d'achat de génératrice pour le puits #4;

Considérant que la dépense est éligible au soutien financier du « Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec » (TECQ) 2019-2024;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier  
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier  
et unanimement résolu

Que la Municipalité accepte la soumission de Drumco Énergie pour l'acquisition d'une génératrice au montant de 45 975. \$, taxes applicables en sus, pour le puit #4.

**RÉSOLUTION N° 2024-0137  
PUIT #5 - ACHAT DE GÉNÉRATRICE : AUTORISATION**

---

Considérant la soumission reçue de Drumco Énergie pour le projet d'achat de génératrice pour le puit #5;

Considérant que la dépense est éligible au soutien financier du « Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec » (TECQ) 2019-2024;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier  
appuyé par le conseiller Jonathan Blais  
et unanimement résolu

Que la Municipalité accepte la soumission de Drumco Énergie pour l'acquisition d'une génératrice au montant de 45 975. \$, taxes applicables en sus, pour le puit #5.

**RÉSOLUTION N° 2024-0138  
LOTS 6 193 980 (PARTIE) ET 5 340 227 (PARTIE) : MANDAT**



Séance ordinaire du 19 août 2024

Considérant que la Municipalité est locataire des lots 6 193 980 (partie) et 5 340 227 (partie);

Considérant que la Municipalité doit faire arpenter lesdits lots;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier  
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier  
et unanimement résolu

Que le conseil municipal mandate Gilles Bellemare, arpenteur-géomètre de la firme Bellemare arpenteur-géomètre, afin de procéder à l'arpentage des lots 6 193 980 (partie) et 5 340 227 (partie).

Que le maire et le directeur général ou la directrice générale adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, tous les documents relatifs à ce dossier.

## PÉRIODE DE QUESTIONS

---

Monsieur le maire répond aux questions du public.

## RÉSOLUTION N° 2024-0139 LEVÉE DE LA SÉANCE

---

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault  
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier  
et unanimement résolu

Qu'il soit procédé à la fermeture de la présente séance.

Levée à 20h15.

Havre-Saint-Pierre, le 20 août 2024

---

Paul Barriault, maire

---

Guillaume Cormier, directeur général